

INFOCHANTIER

INFORMER ▲ CONSULTER ▲ AMÉLIORER



En bref...

Adresse touchée

2485, boul. De Maisonneuve Est

Investissements

Plus de 880 000 \$

Calendrier

Du 30 mai 2016 au 27 janvier 2017

Horaire

Lundi au vendredi, entre 7 h et 17 h
Travaux plus bruyants le jour après 8 h

Entrepreneur

Gestion Pachar inc.

Travaux majeurs de rénovation

Tous les cinq ans, l'Office doit inspecter tous ses bâtiments de cinq étages et plus. C'est une obligation légale pour les propriétaires. À la suite de l'inspection des façades, l'Office doit réaliser des travaux pour sécuriser le revêtement du bâtiment et des balcons. Les travaux suivants permettront de conserver votre immeuble en bon état plus longtemps :

- ▶ Le béton et la brique seront réparés à certains endroits;
- ▶ Les joints de brique seront refaits;
- ▶ Les garde-corps seront traités pour enlever la rouille et les galvaniser;
- ▶ Les planchers de balcon seront réparés et leur revêtement sera refait.

Inconvénients

Les travaux causeront quelques dérangements temporaires :

- ▶ bruit,
- ▶ poussière,
- ▶ présence d'équipements.

Inconvénients majeurs :

- ▶ **Vous aurez un accès limité à la cour arrière;**
- ▶ **Vous n'aurez pas accès à votre balcon pendant un certain temps;**
- ▶ **Vous ne pourrez pas installer votre climatiseur;**
- ▶ **Vous devez enlever votre antenne satellite sur votre balcon.**

Merci! Votre patience et votre collaboration sont appréciées.

Avec vous



C'est naturel

Rencontre d'information du 19 mai 2016 dans la salle communautaire de votre immeuble :

- ▶ Les **20 locataires présents** ont été informés des travaux à venir.
- ▶ Les **locataires du 1^{er} étage** ont indiqué ne pas savoir où entreposer leurs biens qui sont actuellement sur leur balcon, puisqu'ils n'ont pas d'aire de rangement. Des solutions seront trouvées en temps et lieu.
- ▶ Vous étiez tous préoccupés par le fait que vous ne pouvez pas utiliser votre climatiseur ni avoir accès à votre balcon.
 - ▶ L'OMHM prêtera des climatiseurs portatifs aux locataires qui en ont le plus besoin.
 - ▶ La salle communautaire sera ouverte tous les jours, pour vous permettre de vous rafraîchir.
 - ▶ Des tables de pique-nique ou des bancs pourraient être installés sur le grand terrain derrière l'immeuble.

À vous d'agir — Rôle du locataire

Lorsque les ouvriers travailleront sur la façade où est situé votre logement, vous serez invité à :

- ▶ **enlever vos biens personnels sur votre balcon** : tapis, faux plancher, bacs à fleurs et autres objets;
- ▶ **enlever votre antenne satellite**. Consultez la fiche ci-jointe qui explique comment procéder. Malheureusement, votre antenne ne peut être installée ailleurs pendant les travaux. Nous vous invitons à communiquer avec votre fournisseur de services de télécommunication (Bell, Dish, etc.) pour connaître les options qui s'offrent à vous. Un service par câble pourra régler la situation. Notez qu'à la fin des travaux, la réinstallation de votre antenne, au besoin, vous sera remboursée par l'OMHM. Communiquez avec votre agent de liaison pour plus d'information;
- ▶ **enlever votre climatiseur quand l'avis vous sera transmis;**
- ▶ **ne pas faire fonctionner les climatiseurs durant les heures de travail des ouvriers;**
- ▶ **fermer vos fenêtres pour éviter que la poussière entre dans votre logement.**

Ni l'entrepreneur ni l'Office ne pourront être tenus responsables des bris causés à votre climatiseur.



Des questions ou des préoccupations à propos du chantier et son déroulement?

Communiquez avec **Véronique Levesque-Arguin**, votre agente de liaison, en composant le **514 868-3265**.

Travaux réalisés par :



Office municipal
d'habitation
de Montréal

Travaux financés par :



Communauté métropolitaine
de Montréal



Société
d'habitation
Québec



L'OMHM À VOTRE SERVICE! | 514 872-OMHM (6646)

ENTRETIEN, RÉPARATIONS ET EXTERMINATION 7 H À 23 H – 7 J/7 | RÉPARATIONS URGENTES ET SÉCURITÉ 24 H/24 – 7 J/7

Préparez-vous pour les travaux

À vous d'agir — Rôle du locataire

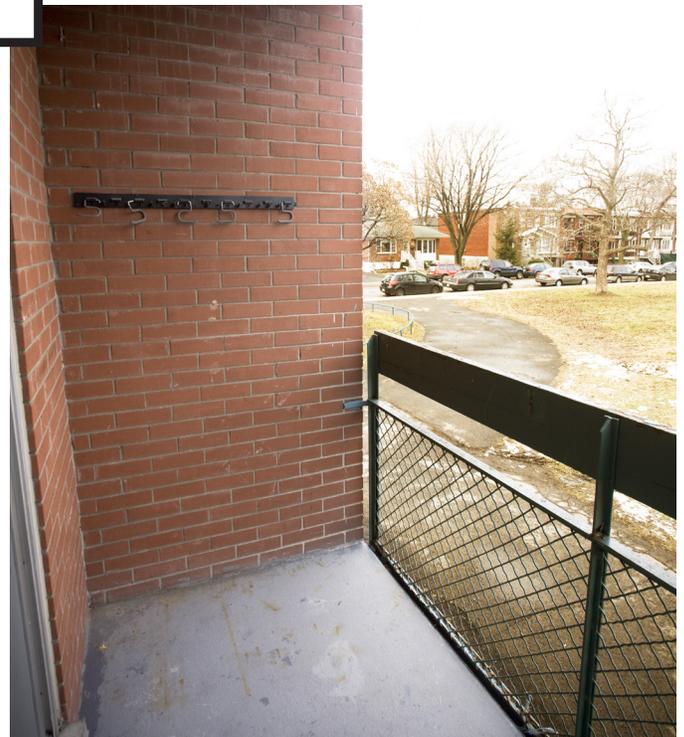
Votre balcon

Lorsque l'entrepreneur vous le demandera, vous devez :

- ▶ **Préparer votre balcon** pour la venue des ouvriers
- ▶ Enlever tout ce qui se trouve sur votre balcon, incluant les bicyclettes et les antennes satellites accrochées au garde-corps



Balcon dégagé,
prêt pour les travaux



Préparez-vous pour les travaux

À vous d'agir — Rôle du locataire

Vous possédez une antenne satellite ?

Voici comment procéder pour la déplacer :

- ▶ **Prenez rendez-vous** avec votre fournisseur de services de télécommunications;
- ▶ **Avisez le centre d'appels** de l'OMHM de la visite du technicien au moins **24 heures à l'avance**. Composez le **514 872-OMHM (6646)**;
- ▶ **Lorsque le technicien sera sur place, appelez le centre d'appels**. Un employé de l'Office se déplacera pour lui donner accès à la toiture, au besoin.



Comment vous faire rembourser

Communiquez avec votre agent(e) de liaison pour vous faire rembourser les frais d'installation demandés par votre fournisseur de services de télécommunications.

Ayez votre facture en main.